



Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées

Pr Bruno Falissard
Président

Dr Jean Chambry
Past-President

Dr Catherine Lacour Gonay
Présidente-Elect

Dr Louis Tandonnet
Secrétaire Général
Chargé des DPC

Mr Jean-Michel Coq
Secrétaire général adjoint
Disciplines Associées

Dr Marie Bon-Saint-Côme
Trésorière

**Dr Bérengère Beauquier-
Maccotta**
Community Manager

Pr Olivier Bonnot

Mr Eric Ghozlan
Réfèrent Protection de
l'enfance

Pr Jean-Philippe Raynaud
Relations internationales

Mme Anne Vachez Gatecel
Formation disciplines
associées

Pr Mario Speranza
Président
du Conseil Scientifique

Pr Ludovic Gicquel
Vice-Président
du Conseil Scientifique

Pr Lisa Ouss
Responsable collège
Psychopathologie

Mr Jean Yves Chagnon
Co-responsable collège
Psychopathologie

Dr Jean-Michel Pinoit
Responsable collège
Formation

Pr David Cohen
Rédacteur en chef de la revue
*Neuropsychiatrie de l'enfance
et de l'adolescence*

Assemblée Nationale,
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 6 décembre 2023

Objet : Suppression de l'AME

Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Dans le cadre de l'examen du projet de loi relative à l'immigration, vous allez prochainement avoir à vous prononcer sur le maintien ou la suppression de l'Aide médicale d'Etat (AME), au profit d'une Aide Médicale d'Urgence (AMU). Le Sénat a voté la transformation de ce dispositif de santé publique, destiné aux étrangers en situation irrégulière.


Nous soignons des bébés, des enfants, des adolescents et des parents ayant connu des parcours de migration indignes, violents et traumatisants, qui génèrent des affections psychiques et physiques que nous savons prévenir, et soigner. Leurs vies basculeront dans la spirale de la souffrance, la maladie et la précarité d'autant plus qu'elles ne rencontreront pas les soutiens nécessaires à développer leur résilience. L'AME répond à notre volonté collective de leur donner accès aux soins auxquels ils ont droit. Cette main tendue témoigne aussi de l'indéfectible lien interhumain qui nous rassemble.

Supprimer l'Aide Médicale d'Etat serait une erreur à plusieurs titres :

- En termes de santé publique : retarder l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière risque de freiner la prévention des complications individuelles et collectives, de majorer le recours à l'hospitalisation et le risque épidémique. Notre santé est un bien commun que nous devons protéger.
- En termes économiques : les hôpitaux se trouveront confrontés à un report de soins de pathologies décompensées requérant des interventions plus urgentes, complexes et coûteuses qui auraient pu être prévenues. Ils devront également mobiliser des ressources supplémentaires pour des tâches administratives vaines comme engager des procédures de recouvrement envers des personnes insolvables.
- En termes de droits et d'éthique : Nous avons consacré le droit à la santé à travers l'accès à des soins en temps utile, de qualité et d'un coût abordable. Ériger des barrières trahit les principes fondamentaux des droits de l'Homme et de l'enfant, sur un critère discriminatoire.
- En termes de dignité : la chaîne de solidarité qui compose notre système de soins compte sur les gestes invisibles des travailleurs étrangers. Malgré leur statut précaire, ils réalisent avec nous les soins, les toilettes, la manutention, ou encore pallient le manque de médecin en France. Nous ne pouvons pas dignement refuser les soins à leurs compatriotes les plus fragiles.

Nous vous sollicitons pour défendre la pérennité de l'Aide Médicale d'Etat : c'est un outil vital de notre santé publique, de notre économie de santé, de notre droit, et de notre dignité, notamment envers ces jeunes appelés à se développer sous notre responsabilité. Que deviendront ces enfants, quels adolescents et adultes seront-ils si nous leur refusons l'attention, les soins primaires somatiques et psychiques dont ils relèvent ?

Suivons le serment d'Hippocrate : « Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.”



Pr Bruno FALISSARD
Le président de la SFPEADA
Au nom du conseil d'administration
de la SFPEADA